





Chaque jour, au Québec,
la DPJ compte au moins 20 nouveaux
signalements fondés
de maltraitance chez les tout-petits
de 5 ans et moins.

Le taux de signalements jugés fondés a augmenté de 27%.

depuis 2007-2008.

Qu'est-ce que la maltraitance?

La maltraitance à l'endroit des enfants inclut toute forme de négligence ou d'abus pouvant avoir des conséquences sur la sécurité, le développement ou l'intégrité physique ou psychologique d'un enfant. Il peut s'agir autant de l'absence de réponse à ses besoins que d'actes dirigés contre lui.

La définition de la maltraitance varie selon les experts. Au Québec, les situations de maltraitance visées par la *Loi sur la protection de la jeunesse* englobent l'abandon, la négligence, les mauvais traitements psychologiques, les abus sexuels et les abus physiques.

Pour mieux faire état de ce que vivent certains tout-petits québécois, deux types de données sont présentés dans ce document :

- des données recueillies auprès des services de protection de la jeunesse;
- des données provenant d'enquêtes menées auprès des familles québécoises.

Il faut toutefois préciser que l'ensemble de ces données peut sousestimer l'ampleur réelle de la situation puisque ce ne sont pas toutes les conduites à caractère violent qui sont rapportées lors des enquêtes et que ce ne sont pas toutes les situations de maltraitance qui sont signalées aux directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ).

Pourquoi faut-il s'en préoccuper?

Les tout-petits pourraient être plus vulnérables à la maltraitance que les enfants plus vieux puisqu'ils sont moins exposés au regard extérieur. En effet, ils se retrouvent parfois isolés à la maison contrairement aux enfants plus âgés qui fréquentent une école.

Les impacts négatifs de la maltraitance peuvent toucher plusieurs aspects du développement d'un enfant.



Développement cognitif :

retard de langage, problèmes d'attention, problèmes de mémoire.



Développement affectif :

comportements dépressifs, anxiété, faible estime de soi, difficultés de contrôle des émotions.





Développement physique :

modification de la structure du cerveau, malnutrition, problèmes de vision et d'audition, carie dentaire, épilepsie, paralysie.



Développement social :

retrait, évitement, colère, agressivité, opposition.

Ces impacts sont plus importants chez les jeunes enfants en raison de leur plus grande vulnérabilité et de leur dépendance à l'égard des adultes pour les soins quotidiens et la réponse à leurs besoins de base. Ils peuvent en outre persister jusqu'à l'âge adulte et se manifester tout au long de la vie.



Asthme

Repli sur soi

Intimidation verbale et agressivité physique



Résultats scolaires plus faibles

Maladies chroniques (diabète, maladies cardio-respiratoires, etc.)

Décrochage scolaire

Détérioration de la santé mentale et troubles mentaux (dépression, idées suicidaires)



Violence dans les relations intimes et à l'endroit de ses propres enfants

Les signalements aux DPJ en un coup d'oeil

(chez les enfants de 0 à 5 ans)

Le taux de signalements jugés fondés en 2015-2016 témoigne d'une augmentation de 27% en comparaison de l'année 2007-2008. Les signalements d'abus physiques et de mauvais traitements psychologiques jugés fondés ont également augmenté de façon notable pendant cette période.

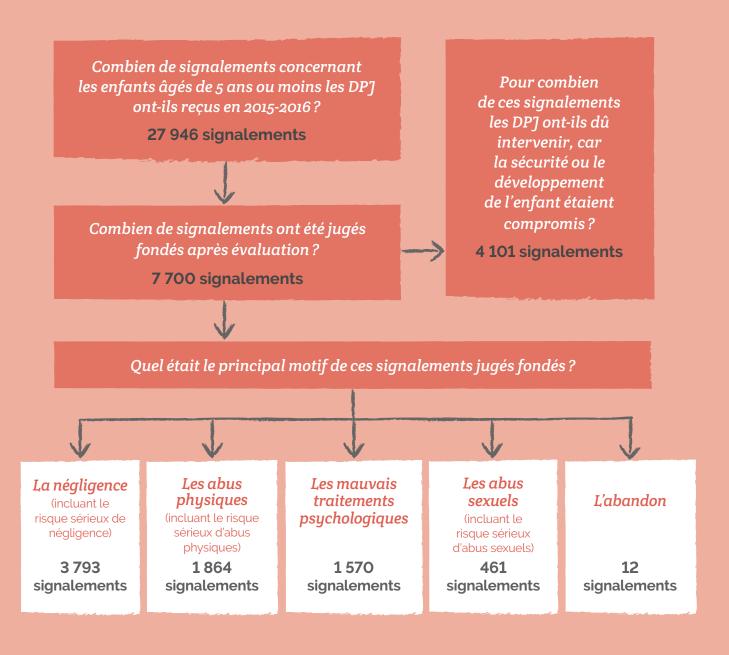
Dans l'ensemble, une diminution de la sévérité des cas fondés a été observée. Cependant, parmi les tout-petits maltraités, la proportion d'entre eux ayant vécu de la maltraitance à plusieurs reprises a augmenté entre 2008 et 2014.

Signalement reçu

Toute situation rapportée aux directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ).

Signalement jugé fondé

Après l'évaluation, le DPJ considère que les éléments contenus dans le signalement font bien état d'une situation de maltraitance. Le DPJ détermine ensuite si l'enfant a besoin de mesures de protection ou non



Que nous apprennent les auprès des familles?

Les enquêtes menées auprès des familles nous renseignent sur les conduites parentales à caractère violent. Même si ce ne sont pas toutes ces conduites qui portent atteinte à l'intégrité physique ou psychologique de l'enfant, elles peuvent affecter son développement. Elles augmentent aussi le risque de maltraitance à son égard.

Selon les enquêtes québécoises réalisées auprès des familles en 2004 et 2012, le recours à la violence physique mineure est en baisse alors que les proportions de tout-petits victimes d'agressions psychologiques répétées ou de violence physique sévère sont demeurées stables.

Pour plus de données sur la situation des tout-petits québécois, consultez notre fascicule complet au tout-petits.org/maltraitance.

Violence physique mineure

Il peut s'agir de secouer ou de brasser l'enfant (s'il a 2 ans ou plus), de lui taper les fesses à mains nues, de lui donner une tape sur la main, le bras ou la jambe ou de le pincer.

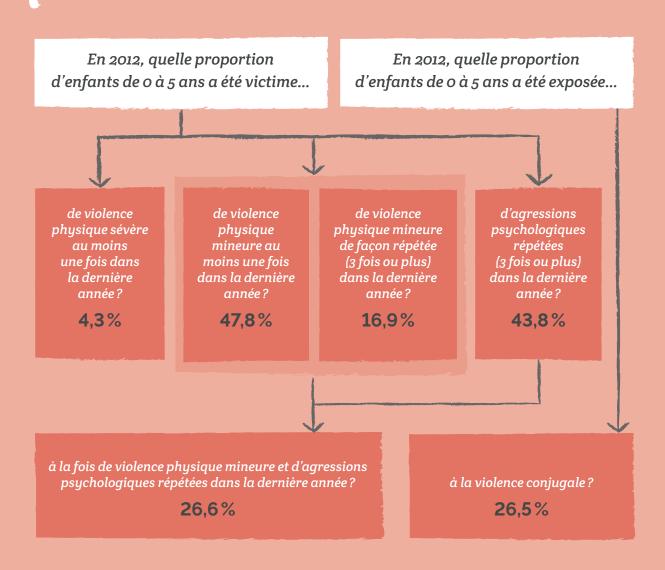
Violence physique sévère

Gestes présentant un risque élevé de blessure pour l'enfant. Il peut s'agir de le secouer ou de le brasser s'il a moins de deux ans, de le frapper sur les fesses avec un objet dur (ex. : ceinture, bâton), de lui donner un coup de poing ou un coup de pied, de lui serrer la gorge, de lui donner une raclée, de le jeter par terre ou encore de le frapper au visage, sur la tête ou les oreilles.

Agression psychologique

Forme de communication pouvant porter atteinte au bien-être de l'enfant. Il peut s'agir de crier, hurler ou sacrer après lui, de menacer de le frapper, de l'abandonner ou de le mettre à la porte, ou encore de l'humilier.

enquêtes menées



Existe-t-il des facteurs de risque connus?

Aucun facteur de risque n'est responsable à lui seul de la maltraitance. Les causes sont en général multiples et étroitement associées entre elles.



LES CONDITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES FAMILIALES

Des conditions socio-économiques défavorables sont souvent associées à la maltraitance. C'est notamment le cas de la monoparentalité, de la pauvreté et du faible soutien social. Parmi les enfants évalués par les services de protection de la jeunesse en 2014 dont la situation a été documentée dans le cadre d'une enquête, 65 % vivaient avec un ou des parents n'ayant pas de revenu d'emploi au moment du signalement.



LE STRESS ASSOCIÉ AU RÔLE PARENTAL ET À LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Plusieurs études ont montré que le stress parental est un facteur de risque de conduites parentales à caractère violent, notamment le stress lié à la conciliation travail-famille.



L'ATTITUDE DES PARENTS PAR RAPPORT À LA PUNITION CORPORELLE

Le fait d'être favorable à la punition corporelle augmente le risque d'y avoir recours. Cette situation est préoccupante puisque l'utilisation de la punition corporelle sous forme de violence physique mineure a été associée à une hausse du risque de violence physique sévère.



LA DÉPRESSION, L'ANXIÉTÉ ET LES TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ CHEZ LE PARENT

Selon une enquête, parmi les enfants évalués par les services de protection de la jeunesse en 2014, 13 % avaient au moins un parent aux prises avec un trouble mental.



LA CONSOMMATION ABUSIVE D'ALCOOL ET DE DROGUES CHEZ LE PARENT

Une enquête indique que parmi les enfants évalués par les services de protection de la jeunesse en 2014, 9 % vivaient avec au moins un parent ayant un problème de consommation de drogues et 8 % vivaient avec au moins un parent ayant un problème de consommation d'alcool.

Les statistiques indiquent que plusieurs familles québécoises sont touchées par l'une ou l'autre de ces situations.

Pour certains parents, c'est plus difficile.

Il y en a qui manquent d'argent.

D'autres qui sont seuls ou qui sont épuisés.

Peut-on agir collectivement pour prévenir la maltraitance?

Beaucoup de programmes cherchant à prévenir la maltraitance visent le soutien au rôle parental (ex. : les programmes SIPPE au Québec). Ces programmes ne sont toutefois qu'une stratégie parmi d'autres pour prévenir la maltraitance. Pour augmenter leur efficacité, il faut combiner ces approches à des mesures sociales ou collectives.

Les approches suivantes constituent des pistes intéressantes puisqu'elles ont démontré leur efficacité ou se sont avérées prometteuses ailleurs dans le monde.

RENFORCER LE SOUTIEN ÉCONOMIQUE AUX FAMILLES DÉFAVORISÉES

Les enfants issus de milieux défavorisés dont la famille peut bénéficier d'un programme d'aide sociale sont moins susceptibles de faire l'objet d'un signalement retenu par les services de protection.

AGIR SUR LES NORMES SOCIALES POUR PROMOUVOIR DES PRATIQUES PARENTALES POSITIVES

Le recours à la punition corporelle est moins fréquent et les méthodes disciplinaires non violentes sont plus utilisées dans les pays qui ont adopté une loi contre toute forme de punition corporelle. Ces lois peuvent avoir un impact sur la maltraitance, car la frontière entre la punition corporelle et l'abus est mince. Puisque les risques d'escalade sont élevés, une punition corporelle peut rapidement devenir de la violence physique sévère.

OUTILLER LES INTERVENANTS QUI SOUTIENNENT LES PARENTS

Les enfants suivis par un professionnel formé pour détecter la maltraitance et pour accompagner les parents dans leur rôle sont moins susceptibles d'être victimes de maltraitance ou de subir des agressions physiques mineures et psychologiques.

OFFRIR DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE ET DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE DE QUALITÉ TÔT DANS LA VIE DE L'ENFANT

En offrant de la stimulation et de l'encadrement aux enfants de même qu'un répit et un soutien aux parents, les services de garde éducatifs de qualité pourraient contribuer à réduire le risque de mauvais traitements.

FAVORISER L'ACCÈS À DES LOGEMENTS ET DES MILIEUX DE VIE DE QUALITÉ

Il existe un lien entre le surpeuplement de la résidence familiale et le nombre de fois qu'un parent rapporte avoir frappé ou giflé un de ses enfants au cours de la dernière semaine. Des études ont également observé une association entre la défavorisation du voisinage et la maltraitance.

Pour augmenter l'efficacité

des programmes visant à prévenir la maltraitance
par le soutien au rôle parental,
il faut les combiner à des mesures
sociales ou collectives.

Existe-t-il de telles mesures au Québec?

Les mesures suivantes existent déjà au Québec et devraient être préservées. Cependant, leur application n'est pas toujours optimale et pourrait être améliorée. D'autres mesures pourraient aussi être envisagées.

- Le Québec dispose de mesures visant à améliorer la situation économique des familles. Des politiques comme le Régime québécois d'assurance parentale favorisent également la conciliation travail-famille.
- La prévention de la maltraitance est abordée dans certains programmes universitaires formant les futurs professionnels de la relation d'aide ou de la santé. Cette formation est toutefois laissée à la discrétion des établissements d'enseignement et n'est pas standardisée. Certains organismes communautaires œuvrant en prévention de la violence abordent ce sujet avec les professionnels des écoles et des milieux de garde.
- Au Québec, la maternelle 4 ans et les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) offrent des services éducatifs aux tout-petits. Certains CLSC et organismes communautaires organisent des ateliers de stimulation précoce et d'éveil pour les enfants d'âge préscolaire. Ils constituent également un réseau de proximité pour soutenir les parents dans le développement de leurs habiletés parentales.
- La Politique gouvernementale québécoise de prévention en santé aborde la question des communautés, des logements et des conditions de vie. Par ailleurs, le milieu municipal québécois se mobilise actuellement pour encourager la création d'environnements favorables aux enfants et aux familles.



Agir ensemble et maintenant

La maltraitance envers les enfants demeure préoccupante au Québec. Des milliers de tout-petits sont touchés chaque année. En raison de leur vulnérabilité, cette situation peut avoir des conséquences importantes sur leur vie actuelle et future.

Cependant, il existe des solutions. Plusieurs mesures sociales ont démontré leur efficacité ou se sont avérées prometteuses pour prévenir la maltraitance. Leur application au Québec demeure à évaluer.

Ensemble, il est possible d'agir pour prévenir la maltraitance envers les tout-petits québécois et ainsi permettre à chacun d'eux de développer son plein potentiel.

Ensemble,
prévenons la maltraitance.
Agissons pour offrir aux
tout-petits et à leur famille
le soutien dont ils ont besoin.

L'Observatoire des tout-petits a produit un dossier complet sur la question de la maltraitance envers les enfants âgés de 0 à 5 ans.

Ce dossier présente les données les plus récentes dont nous disposons sur les tout-petits québécois âgés de 0 à 5 ans victimes de maltraitance et traite des impacts de celle-ci sur leur développement. Il comprend également une recension des mesures collectives et des politiques publiques qui contribuent à prévenir la maltraitance des enfants de 0-5 ans. En plus du présent document, **ce dossier comprend :**



Une **vidéo** de sensibilisation



Un rapport complet de 42 pages



Une **brochure** de sensibilisation à l'égard des décideurs, «Les coûts de la maltraitance envers les tout-petits québécois»

Consultez notre dossier complet sur la maltraitance au tout-petits.org/maltraitance

OBSERVATOIRE des tout-petits

VEILLER POUR ÉVEILLER

L'Observatoire des tout-petits a pour mission de contribuer à placer le développement et le bien-être des tout-petits au cœur des priorités de la société québécoise. Pour y parvenir, l'Observatoire regroupe les données les plus rigoureuses concernant les o-5 ans, les communique et suscite le dialogue autour des actions collectives nécessaires dans ce domaine.

Tout-petits.org

